



Funded by
the European Union



Termes de référence

Plaidoyer, formation de coalitions et action féministe transformatrice (ACT) pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes
Comité de pilotage de la société civile

Contexte

Les violences à l'égard des femmes et des filles font partie des atteintes aux droits humains les plus répandues dans le monde. Près de 30 ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, malgré un élan sans précédent et des engagements à éliminer ces violences, leur prévalence reste un problème¹. Les situations d'urgence, les crises et les conflits à l'échelle mondiale sont des moteurs qui intensifient les facteurs de risque de violence à l'égard des femmes et des filles. Par ailleurs, la numérisation contribue à exacerber les formes existantes de violence et conduit à la prolifération de nouvelles. En même temps, la montée des mouvements anti-droits des femmes, le rétrécissement de l'espace d'action de la société civile et le recul des droits des femmes minent les efforts visant à prévenir les violences à l'égard des femmes et des filles et conduisent à une multiplication des attaques contre celles et ceux qui défendent ces droits.

Malgré ces tendances inquiétantes, il n'y a jamais eu autant de preuves que la violence à l'égard des femmes et des filles peut être évitée. Ces preuves démontrent que l'existence d'un mouvement féministe autonome et fort est le levier le plus important pour promouvoir le changement et mettre fin aux violences envers les femmes et les filles, tant dans les contextes transnationaux que dans l'élaboration des politiques nationales². Les recherches montrent également qu'une réduction à grande échelle de ces violences est possible grâce à des actions multisectorielles coordonnées des gouvernements et de la société civile, ainsi qu'à des efforts de plaidoyer intensifs et des campagnes médiatiques menées par les organisations féministes³.

C'est dans ce contexte que l'Union européenne et ONU Femmes ont décidé de s'unir pour lancer une nouvelle initiative appelée « Plaidoyer, formation de coalition et action féministe transformatrice pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » (ACT, pour son sigle en anglais). Il s'agit d'un nouvel engagement concerté de la Commission européenne et d'ONU Femmes, qui sont les co-chefs de file de la Coalition d'action contre la violence fondée sur le genre (VBG). Le Programme ACT est axé sur le renforcement du plaidoyer au niveau mondial et régional, à la création de coalitions et à l'impulsion d'une action féministe transformatrice pour mettre fin à la VBG. ACT sera mis en œuvre sur trois ans dans deux

¹ OMS (2021) Estimation de la prévalence de la violence à l'égard des femmes, 2018.

² Mama Cash (juillet 2020) L'activisme féministe fonctionne ! Une revue sélective des publications sur l'impact de l'activisme féministe pour la consécration des droits des femmes. AWID (novembre 2020) Moving more Money to the Drivers of change : How Bilateral and Multilateral Funders Can Resource Feminist Movement. Htun, M & Weldon, S.L. (2012) The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975–2005. American Political Science Review. Vol. 106, N° 3, août 2012.

³ Mary Ellsberg, Margarita Quintanilla & William J. Ugarte (2022) Pathways to change: Three decades of feminist research and activism to end violence against women in Nicaragua, Global Public Health, DOI: [10.1080/17441692.2022.2038652](https://doi.org/10.1080/17441692.2022.2038652)



Funded by
the European Union



grandes régions initialement: l'Afrique et l'Amérique latine, avec une composante mondiale pour accélérer l'impact et mettre en avant les priorités des mouvements de droits des femmes, traitant un large éventail de questions connexes, dans les forums mondiaux.

Il s'appuiera sur les résultats et les enseignements tirés de l'Initiative Spotlight UE-ONU lancée dans 26 pays en vue de renforcer les mouvements pour les droits des femmes au niveau régional et mondial, de souligner les priorités de plaidoyer en faveur des droits des femmes lors de l'élaboration des cadres de politique régionaux et mondiaux et dans les forums intergouvernementaux, le but étant de créer une plus grande dynamique internationale pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

L'ambition globale est d'accélérer les efforts visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, autour de deux objectifs précis :

- Renforcer la formation de coalitions, la construction de réseaux, le leadership et la résilience des mouvements féministes mondiaux et régionaux pour les droits des femmes ; *et*
- Accroître et améliorer les actions de plaidoyer, les campagnes et l'élaboration de politiques sur la question grâce à des partenariats et des coalitions multipartites.

Le Programme ACT atteindra ces résultats grâce à des investissements directs dans des organisations féministes mondiales et régionales de défense des droits des femmes, dans l'optique de renforcer leurs capacités institutionnelles, leur résilience, leur mise en réseau et leadership, et la constitution de coalitions. Il permettra aussi de coordonner et d'amplifier un programme de plaidoyer commun, conçu en collaboration avec les organisations de défense des droits des femmes, en associant des partenaires multipartites et de nouveaux acteurs pour accélérer les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. De plus, ACT veillera à établir des liens solides et à s'engager avec les mouvements pour les droits des femmes au niveau national afin de garantir que le plaidoyer au niveau mondial et régional soit informé par les mouvements locaux et pour générer des impacts et des résultats au niveau national.

Cette initiative exploitera les opportunités de participation significative, de consultation, de cocréation et de collaboration avec les mouvements de défense des droits des femmes tout au long du cycle prévu. À cette fin, un Comité de pilotage de la société civile de l'initiative globale ACT est en cours de création, pour mobiliser l'expertise de la société civile et assurer de façon continue l'alignement du Programme ACT sur les priorités stratégiques et les besoins des organisations et mouvements de défense des droits des femmes au niveau mondial et au niveau régional.

Afin d'assurer une représentation régionale et l'alignement sur les priorités des régions actuellement couvertes par le programme, le Comité de pilotage de la société civile de l'initiative globale ACT servira de lien entre trois grands réseaux régionaux de la société civile, qui ont été impliqués dans le cadre des consultations régionales en Amérique latine, en Afrique de l'Est et Afrique australe, et en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, pendant la phase de lancement du Programme ACT. Ils ont ensuite été établis en tant que Réseau de la société civile, avec l'accord de tous les participants.

Composition du Comité de pilotage de la société civile ACT



Funded by
the European Union



Ce Comité de pilotage sera le lieu où les représentants de la société civile pourront tracer la direction et l'approche stratégiques du Programme ACT afin d'assurer son alignement continu sur les besoins et les priorités des organisations de défense des droits des femmes, au fur et à mesure qu'ils évoluent.

Il sera composé de 10 à 12 défenseuses et expertes des droits des femmes issues d'organisations spécialisées travaillant sur les violences contre les femmes et les filles, avec une diversité de perspectives, en accordant une attention particulière à la représentation des expertes travaillant à partir d'une perspective intersectionnelle.

Six sièges seront réservés aux représentantes d'organisations régionales de défense des droits des femmes faisant partie des réseaux de la société civile d'Amérique latine (2 membres), d'Afrique de l'Est et australe (2 membres) et d'Afrique de l'Ouest et centrale (2 membres), qui ont été formés dans le cadre du processus de consultation lié au Programme ACT.

Les six sièges restants seront offerts aux représentants.es d'organisations locales, nationales et régionales, d'autres régions du monde, ou d'organisations mondiales de défense des droits des femmes, souhaitant participer aux travaux de ce Comité de pilotage.

Il réunira donc une pluralité d'organisations militant pour les droits des femmes, y compris celles représentant les intérêts de femmes et de filles confrontées à des formes intersectionnelles de discrimination, de violence et de marginalisation, comme indiqué dans les critères exposés ci-dessous.

Processus et critères de sélection

ONU Femmes publiera une annonce précisant la façon de candidater ou de nommer des représentants.es qui souhaiteraient participer au Comité de pilotage de la société civile de l'initiative ACT.

Les réseaux régionaux de la société civile d'Amérique latine, d'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale et d'Afrique de l'Est et australe, réunis dans le cadre du Programme ACT, seront invités à désigner eux-mêmes des personnes au sein de leurs réseaux régionaux respectifs.

Toutes les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de représentantes de l'Union européenne, de l'équipe du Programme ACT d'ONU Femmes, ainsi que de dirigeants de la société civile. Il établira la liste finale des personnes en fonction des critères de sélection suivants :

- 1) Militer pour les droits des femmes et/ou être une experte adhérant aux valeurs fondamentales des Nations Unies, avec une expérience professionnelle avérée dans le domaine de la promotion de l'égalité de genre et de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- 2) Appartenir à une organisation locale, nationale, régionale ou mondiale de défense des droits des femmes, à une coalition ou à un réseau de la société civile, à une association locale, ou à un groupe de réflexion sur le développement et les politiques sociales, ou encore à un institut de recherche/universitaire travaillant sur les droits des femmes ou d'autres questions connexes. Les



Funded by
the European Union



membres feront partie du Comité de pilotage à titre individuel et non en tant que représentantes de leur organisation respective de défense des droits des femmes et/ou d'autres entités⁴.

- 3) Posséder une expérience dans le domaine du militantisme féministe, les mouvements de défense des droits des femmes et la formation de coalitions, le plaidoyer ou l'organisation de campagnes au niveau mondial et/ou régional, national ou local, destinées à orienter l'élaboration de politiques.
- 4) Avoir des connaissances et/ou une expérience de travail avec les cadres normatifs et les mécanismes de redevabilité à l'échelle internationale ou régionale relatifs aux droits des femmes est un atout important.
- 5) Garantir la diversité et l'intersectionnalité au sein du Comité de pilotage est essentiel pour assurer la représentation des femmes dans toute leur diversité, en particulier celles confrontées à diverses formes de discrimination et de violence, telles que les femmes et jeunes filles d'ascendance africaine et autochtone, issues de communautés locales marginalisées, de groupes ethniques et religieux, personnes LGBTIQ+, migrantes, femmes affectées par une crise et forcées de se déplacer, travailleuses domestiques, ou celles vivant en milieu rural, vivant avec le VIH/SIDA, en situation de handicap, etc.
- 6) Posséder une expérience de travail en lien avec les droits des femmes, la constitution de coalitions ou de partenariats avec des partenaires/acteurs non traditionnels dans différents secteurs.
- 7) Ne pas afficher d'affiliation politique avec un quelconque parti politique ou un gouvernement.
- 8) La répartition régionale/géographique au sein du Comité de pilotage sera également à prendre en considération.

Fonctions et responsabilités

Le Comité de pilotage de la société civile sera un espace dynamique permettant d'exposer des idées innovatrices, de présenter des activités de plaidoyer et des points de vue sur les politiques afin d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans le Programme ACT. Ses attributions seront en particulier les suivantes :

- Veiller à ce que le Programme ACT reste à l'écoute des mouvements mondiaux et régionaux de défense des droits des femmes et à ce que les besoins et priorités en constante évolution des organisations de défense des droits des femmes soient intégrés dans les actions du programme, en visant les deux objectifs suivants : 1) renforcer la formation de coalitions, la mise en réseau, le leadership et la résilience des mouvements féministes mondiaux et régionaux de défense des droits des femmes ; et 2) accroître et améliorer le plaidoyer, les campagnes et l'élaboration de politiques destinées à mettre fin aux violences à l'égard des femmes, par le biais de partenariats et de structures multipartites.
- Conseiller sur les orientations stratégiques générales à adopter pour la poursuite du Programme ACT tout au long du cycle triennal, en fonction de l'évolution des priorités de plaidoyer, en vue d'affiner les idées et les stratégies de telles initiatives et des actions féministes transformatrices.

⁴ Le fait pour une personne de siéger au Comité directeur de la société civile ACT n'empêchera pas l'organisation dont elle est membre ou à laquelle elle est rattachée de postuler pour devenir partenaire du programme d'ONU Femmes.



Funded by
the European Union



- Fournir des recommandations au Comité de gestion du programme ACT⁵ en cas d'ajustements ou de réalignements stratégiques nécessaires au sein du programme durant son déploiement. Quatre représentants du Comité de pilotage de la société civile ACT seront également membres du Comité de gestion du programme ACT sur une base rotationnelle. Ces membres auront notamment pour mission de regrouper et de canaliser les recommandations du Comité de pilotage de la société civile ACT auprès du Comité de gestion du programme ACT.
- Un membre du Comité de pilotage de la société civile ACT agira également en qualité d'observateur au sein du Groupe de référence de la société civile Spotlight, sur une base rotationnelle, afin de tirer parti des enseignements de l'Initiative Spotlight, et d'instaurer une plateforme d'échanges permanents garantissant la cohérence des messages de plaidoyer entre le Groupe de référence de la société civile Spotlight et le Comité de pilotage de la société civile ACT.
- Ce membre apportera tout son appui pour que les buts et objectifs du programme soient atteints, notamment en défendant les priorités de plaidoyer du programme auprès des instances décisionnelles mondiales et régionales pertinentes, tout en développant des stratégies et en profitant des opportunités de solidarité dans ces espaces de décision sur les politiques et en faisant progresser l'action visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, en coordination avec d'autres groupes consultatifs/de référence de la société civile.
- Fournir des contributions sur la manière dont le Programme ACT peut garantir l'engagement systématique et significatif des groupements mondiaux et régionaux de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile concernées, y compris les structures représentant les jeunes et les segments démographiques confrontés à des formes intersectionnelles de discrimination, en s'appuyant sur leurs diverses compétences, expériences, connaissances, et activités de sensibilisation.
- Les membres du Comité de pilotage de la société civile ACT pourront appartenir à des organisations qui sont déjà des partenaires d'exécution d'ONU Femmes. Pour éviter tout conflit d'intérêts, le Comité directeur de la société civile ACT n'exercera aucune fonction de supervision, de suivi ou de prise de décisions dans les activités de programmation ACT. Il ne participe pas non plus directement à la mise en œuvre des activités du Programme ACT.

Mécanismes de coordination et périodicité des réunions

ONU Femmes organisera chaque semestre des réunions virtuelles du Comité de pilotage de la société civile ACT afin de garantir une collaboration systématique et d'identifier conjointement des mécanismes permettant d'assurer un engagement significatif de la société civile tout au long de la durée du Programme ACT. Des réunions supplémentaires pourront avoir lieu de manière ponctuelle, selon les besoins, si les membres du Comité de pilotage ainsi en décident.

L'équipe de gestion d'ONU Femmes ACT se chargera de l'organisation des réunions et de l'élaboration des comptes rendus. La date et l'heure des réunions seront convenues à l'avance, en concertation avec les

⁵ Le Programme ACT sera coordonné et supervisé par un Comité de gestion qui sera coprésidé par des représentants.es d'ONU Femmes et de la Commission européenne. Il exercera une supervision stratégique générale et tracera les orientations pour la mise en œuvre des objectifs, des actions, des activités et produits visant à garantir que le programme reste sur la bonne voie, à identifier et à débloquent les goulets d'étranglement ou à surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre afin que l'impact et les résultats globaux souhaités soient atteints. Le Comité de gestion ACT sera composé de délégués de la Direction générale des partenariats internationaux (INTPA) de la Commission européenne, d'ONU Femmes et de quatre représentantes d'organisations de défense des droits des femmes.



Funded by
the European Union



membres du Comité de pilotage de la société civile. L'interprétation sera assurée en anglais/espagnol/français lors des réunions virtuelles semestrielles, selon les nécessités des membres y siégeant. Le Comité de pilotage élira un ou une présidente lors de chaque réunion qui animera les discussions et facilitera la prise de consensus.

Les membres du Comité de pilotage de la société civile ACT nommés au niveau régional assureront la coordination et collaboreront avec les réseaux régionaux de la société civile d'Amérique latine, d'Afrique orientale et australe et d'Afrique occidentale et centrale afin de garantir une démarche intégrée dans la formulation de conseils collectifs à l'appui du Programme ACT, et d'assurer une connexion solide et le lien avec les besoins, les priorités et les stratégies de chaque région.

Durée du mandat

Les membres désignés pourront siéger au Comité de pilotage de la société civile ACT à titre personnel pour une durée déterminée pendant le déroulement du programme, soit jusqu'en septembre 2026. Chaque année, les membres seront consultés pour savoir s'ils souhaitent continuer à siéger au Comité de pilotage de la société civile ACT et s'ils le peuvent ; le cas échéant, de nouveaux membres pourront être sélectionnés conformément aux critères établis, avant d'être nommés.

Rétribution

Aucune rémunération ne sera versée pour la participation aux réunions virtuelles du Comité de pilotage de la société civile ACT. Toutefois, une compensation pourra être allouée au cas où des activités ou des produits livrables spécifiques, concrets, élaborés dans les délais impartis, seraient réalisés dans le cadre des travaux du Comité de pilotage de la société civile ACT.